



GRANDES CULTURES – FOURRAGE n°2 - 23 juillet 2026



ANIMATEUR FILIERE :
GRPFC de Corse
Rédacteurs : Yvan MAINER
DIESTE / Guillaume
SCARTABELLI



Structures partenaires :
CAR Corse

Directeur de publication :
Jean Baptiste ARENA
Président de la Chambre
d'Agriculture de Région
Corse
Route du stade
Lieu dit Petraolo
20215 VESCOVATO
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.cra-corse.fr/>

Supervision : DRAAF de
Corse

Financé dans le cadre
de la stratégie **écophyto**



AU SOMMAIRE de ce numéro

Maïs

Grain laitieux-pateux à floraison femelle pour la parcelle la plus tardive

Sésamies : faible piégeage, peu de dégât

Pyrales : faible piégeage, quelques dégâts.

Héliothis : faible piégeage, faible dégât.

Adventices : présence de datura, chénopode blanc, carex, sétaire glauque, sorgho d'Alep, pourpier maraicher, chardon, chiendent, rumex, paspallum ...

Luzerne et prairie

Les parcelles du réseau continuent sur un rythme de fauche normale (1/mois).

Cirphis : capture de 115 individus sur les parcelles du réseau, essentiellement dans le Cerviunincu. Peu de capture ailleurs.

Prévisions météo

Liens utiles

Maïs

- **Stade phénologique**

Les semis les plus précoces sont au stade **grain laiteux-pâteux** et la parcelle la plus tardive au stade **floraison femelle**.

- **Pyrale du maïs - *Ostrinia nubilalis***

Biologie : voir BSV n°1 du 9 juillet 2026

Observation : Méthode d'observation par piégeage. Capture de **9 individus** depuis juin sur les parcelles du réseau, dont 3 depuis le dernier BSV, avec quelques dégâts sur la culture.

Évaluation du risque : il est nécessaire de rester vigilant car la pyrale est préjudiciable jusqu'à la récolte. A ce jour pas assez de capture pour définir un pic de vol. Les blessures occasionnées par les larves de pyrale sur épis favorisent l'installation des fusarioses et la production des mycotoxines.



Aucun	Faible	Moyen	Fort	Très fort
-------	--------	-------	------	-----------

Seuil indicateur de risque : de 0,8 à 1 larve par plante, l'automne précédent.

Gestion du risque : Dans les régions où la présence du parasite a été importante l'année précédente, particulièrement si l'hiver a été sec sans températures négatives du sol.

- **Solutions préventives** : le broyage fin des cannes de maïs, que l'on soit en monoculture de maïs ou en maïs assolé, va diminuer la population de larves sésamie présentes à l'automne de l'ordre de 70 à 80%. Les larves de sésamie sont très sensibles au froid, les températures négatives au sol tuent les larves. Les pluies et températures douces entraînent de façon significative des développements de pathogènes sur les larves diapausantes. Les mesures prophylactiques (ex : favoriser la rotation des cultures, réaliser un travail du sol et un broyage fin des résidus, drainer les parcelles à risque, favoriser la présence d'auxiliaires en installant des haies, des nichoirs, etc.) réalisées à l'échelle du bassin de parcelles sont plus efficaces qu'une lutte individuelle. Dans la mesure du possible, la lutte doit être collective.
- Favoriser la préservation des auxiliaires : **Tachinaire** et **Trichogrammes**. Les trichogrammes sont des hyménoptères parasitoïdes d'œufs de papillons. L'espèce commercialisée pour la lutte biologique contre la pyrale du maïs est *Trichogramma maidis* ou *brassicae*. Certains diptères comme la tachinaire peuvent parasiter les chenilles de pyrale. Des champignons du genre *Beauveria* infectent les chenilles et entraînent des maladies appelées muscardines.
- **Solutions curatives** : Il n'existe pas de solution de lutte curative à proprement parler. La lutte vise :
 - les œufs (à l'aide de trichogrammes)
 - les jeunes larves (avec un produit insecticide, cf. [liste des produits de biocontrôle](#)) avant que celles-ci ne se réfugient dans la plante et occasionnent des dégâts.

B

- **Sésamie du maïs - *Sesamia nonagrioides***

Biologie : voir BSV n°1 du 9 juillet 2026

Observation : Méthode d'observation par piégeage. Assez peu de symptômes caractéristiques observés cette année dans les parcelles. Les attaques restent relativement faibles. **5 captures** sur les parcelles du réseau depuis juin, dont 1 depuis le dernier BSV, sans observation de dégâts réellement conséquents.

Evaluation du risque : il est nécessaire de rester vigilant car la sésamie est préjudiciable jusqu'à la récolte.



Aucun	Faible	Moyen	Fort	Très fort
-------	--------	-------	------	-----------

Gestion du risque : Les parcelles ayant déjà subi des dégâts par la sésamie l'année précédente sont systématiquement attaquées. Rester vigilant dans les régions où la présence du parasite a été importante l'année précédente, particulièrement si l'hiver a été sec sans températures négatives du sol.

En prévention, au moment de l'implantation de la culture, il est recommandé de réaliser un travail du sol. Après la récolte, broyer les résidus de maïs et extirper les pivots du sol pour favoriser la destruction de la sésamie par les prédateurs et les conditions hivernales. D'autres mesures prophylactiques :

- favoriser la rotation des cultures,
- réaliser un travail du sol et un broyage fin des résidus,
- drainer les parcelles à risque,
- favoriser la présence d'auxiliaires en installant des haies, des nichoirs, etc.) réalisées à l'échelle du bassin de parcelles sont plus efficaces qu'une lutte individuelle.

Dans la mesure du possible, la **lutte doit être collective**.

- **Héliothis - *Helicoverpa armigera***

Biologie : voir BSV n°1 du 9 juillet 2026

Observation : Méthode d'observation par piégeage. **13 captures** d'individus sur les parcelles du réseau depuis juin dont 2 depuis le dernier BSV, sans observation de dégâts conséquents sur la culture. Il semblerait que le pic de vol a eu lieu entre le 15 et le 30 juin, essentiellement dans le nord de la plaine orientale.

Evaluation du risque : L'Héliothis n'a pas de grande incidence sur la productivité de la parcelle. En revanche, son impact sur la qualité est réel. Les blessures occasionnées par les larves favorisent l'installation des fusarioses et la production de mycotoxines.



Aucun	Faible	Moyen	Fort	Très fort
-------	--------	-------	------	-----------

Gestion du risque : Des températures douces en hiver permettent une sédentarisation de l'espèce. De plus, un printemps chaud combiné à des vents de Sud favorisent la migration des papillons.

En prévention, il est recommandé de limiter les sites de reproduction en maintenant propres les parcelles et leurs abords (pas ou très peu de dégâts dans les parcelles parfaitement désherbées). Les abords fleuris attirent les papillons qui sont attirés par les fleurs. Favoriser la préservation des auxiliaires.

Seuil indicateur de risque : 20 chenilles / m²

Luzerne et prairies

• Cirphis – *Mythimna unipuncta*

Biologie : voir BSV n°1 du 9 juillet 2026

Observation : Méthode d'observation par piégeage. **115 captures** d'individus sur les parcelles du réseau depuis juin, avec 52 individus capturés depuis le dernier BSV. Il semblerait que le pic de vol ait eu lieu fin juin-début juillet sur le centre de la plaine orientale. Quelques dégâts non conséquents sur la culture.



Photo 1 : Chenille des prairies ou cirphis

Evaluation du risque : Les cirphis, en nombre limité, consomment principalement le limbe des graminées. En cas de pullulation, elles forment des colonies, détruisant les plantes entières en quelques jours et migrent vers d'autres parcelles, très rapidement.



Aucun Faible Moyen Fort Très fort

Gestion du risque : Des températures douces et un hiver pluvieux permettent une sédentarisation de l'espèce. De plus, un printemps chaud combiné à des vents de Sud favorisent la migration des papillons. En prévention il est recommandé de déclencher une coupe des prairies dès apparition des symptômes.

Seuil indicateur de risque : Deux seuils de nuisibilité de cirphis en prairie existent :

- ≥ 10 individus au m^2 quand la croissance végétale de la prairie est faible
- > 20 individus au m^2 quand la croissance végétale de la prairie est soutenue

Il est important de faire le comptage à l'aube ou en fin de journée, période d'activité les plus intenses pour les chenilles

PREVISIONS METEO

	Vendredi 24 juillet	Samedi 25 juillet	Dimanche 26 juillet	Lundi 27 juillet	Mardi 28 juillet	Mercredi 29 juillet	Jeudi 30 juillet
Haute- Corse						 	
Corse- du-Sud							
	Ensoleillé	Ensoleillé	Ensoleillé à peu nuageux	Risque de pluie à ensoleillé. Températur es en baisse	Ensoleillé et risque de pluie	Ensoleillé et risque de pluie localisé	

LIENS UTILES

Biodiversité

Consulter les notes sur le site EcophytoPic [Les notes communes / nationales | Ecophytopic](#) ou en cliquant sur les images ci-dessous :



Trois nouvelles notes biodiversité viennent d'être publiées : Mares, pollinisateurs et trognes.



Rappel protection des pollinisateurs - Arrêté du 20 nov 2021

Tout traitement insecticide est interdit pendant la période de butinage ; la plage horaire est accordée pour certains insecticides, disposant de la mention abeille. Les applications sont autorisées en fin de journée 2 h avant le coucher du soleil et 3 h après le coucher du soleil. Ces règles sont également applicables pendant toute la saison : l'enherbement dans les rangs doit être tondu avant l'application de produits insecticides.

Note nationale Abeilles - Pollinisateurs

Vigilance lors de l'introduction de matériel végétal

L'introduction de végétaux, qu'il s'agisse d'arbres fruitiers, forestiers, d'arbres ou d'arbustes champêtres, nécessite une vigilance importante.

De nombreux organismes nuisibles sont présents dans le bassin méditerranéen, notamment le virus CYVCV ([Citrus Yellow Vein Clearing Virus](#)) affectant les agrumes, la bactérie [Xylella fastidiosa](#), ainsi que des ravageurs tels que [Trioza erytreae](#) et [Aleurocanthus spiniferus](#).

La prévention demeure le moyen le plus efficace pour protéger durablement les productions végétales. En effet, certains de ces organismes peuvent entraîner des conséquences particulièrement graves pour les cultures. En l'absence de solutions curatives réellement efficaces, l'arrachage des végétaux contaminés constitue souvent la seule mesure permettant de limiter leur propagation une fois qu'ils sont introduits sur le territoire.

Il est donc essentiel de s'approvisionner auprès de filières et de pépiniéristes offrant toutes les garanties sanitaires requises. Il convient également de vérifier l'origine des végétaux introduits et de signaler sans délai toute anomalie sanitaire observée.

La vigilance de chacun est indispensable pour préserver durablement la santé des productions végétales et limiter les risques d'introduction et de diffusion de ces organismes nuisibles sur notre territoire

Résistance

Des résistances aux produits phytosanitaires existent. De manière générale, la prévention et la gestion des résistances reposent sur la diversification de l'usage des modes d'action, qui s'appuie sur différentes stratégies : limitation des traitements, association de modes d'actions différents. Le **réseau R4P** réalisé conjointement par l'INRAE et l'ANSES tient à jour une liste des problèmes de résistances aux produits phytosanitaires : <https://www.r4p-inra.fr/fr/home/>

Produits de biocontrôle

Ces produits phytopharmaceutiques sont des agents et des produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier :

- les macro-organismes ;
- les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques tels que les phéromones et les kairomones, ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.

Leur spécificité est liée à leur caractère naturel ou leur mode d'action reposant sur des mécanismes naturels. Ils constituent des outils de prédilection pour la protection intégrée des cultures.

Cette liste est périodiquement mise à jour. [Liste des produits de biocontrôle](#)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Région Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.